

AVIS PUBLIC



AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (ANNÉE 2024)

AVIS EST DONNÉ, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), qu'un avis de motion sera donné, en vue de l'adoption, d'un règlement visant l'imposition d'une taxe relative aux services pour l'année 2024, dispensé par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

L'avis de motion sera présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue **le mardi 7 novembre 2023 à compter de 19 h**, à la **Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy.**

Fait à Montréal, le 27 octobre 2023

La secrétaire d'arrondissement substitut
Julie Boisvert